

Calendrier de l'enregistrement et de validation des données agricoles sur internet 2026

Quand?	Qui?	Quoi?
1. Exploitation à l'année (1), communauté d'exploitation (6) et unité d'élevage non commerciale (15)		
9 février – 11 mars	Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6, 15 • Exploitants avec rucher • Exploitants avec poisson	Annonces • Indications générales • Relevé des surfaces • Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et les moutons) • Recensement des ruchers et des poissons • Annonces surfaces SPB II et réseau • Annonces des surfaces pour les programmes « système de production » (réduction des produits phytosanitaires, Biodiversité, fertilisation et préservation du sol) • Modifications des demandes de contributions
10 août – 26 août	Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6	Inscriptions aux paiements directs et programmes spécifiques pour l'année suivante (2027) • PER et organisations de contrôle • Bio • SST/SRPA/Mise au pâturage • Réduction des produits phytosanitaires • Biodiversité (nouvelles contributions) • Fertilisation et préservation du sol • PLVH
2. Exploitation d'estivage (5)		
10 août – 26 août	Exploitants avec forme d'exploitation 5	Demandes de contributions d'estivage, Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et les moutons)

3. Administration communale		
• 23 mars – 15 avril	Teneur de cadastre	Validation des nouvelles parcelles hors mensuration officielle
• 23 mars – 15 avril	Préposé agricole	Validation des exploitations situées dans la commune du préposé : • Indications générales • Demandes de contributions • Surfaces et nouvelles parcelles. • Effectif du bétail Exploitations non situées dans la commune du préposé : • Validation des surfaces et des nouvelles parcelles situées dans la commune du préposé